

CONTRAT ETUDIANT ERASMUS - Période d'études
Année Universitaire 2008 / 2009
Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

• **Identité de l'étudiant**

NOM : **PRENOM :**

SEXE : F M

Date de naissance : JJ/MM/AAAA :/...../.....

NATIONALITE : française autre (à préciser) :

• **Etablissement d'envoi**

L'étudiant signataire est inscrit dans **l'établissement d'envoi** suivant :

NOM de l'établissement : Université de Picardie Jules Verne.....

Code Erasmus de l'établissement : F AMIENS 01..... (exemple : F PARIS010)

Diplôme en cours de préparation :

Code du domaine d'études :

Préparation linguistique (hors CIEL) : Oui Non Cours CIEL : Oui Non

Nombre d'années universitaires achevées avant le départ :

(Ne pas prendre en compte les années de redoublement ou les cursus antérieurs différents de celui en cours. Pas de mobilité en 1ère année sauf pour les étudiants d'IUFM qui ont validé une licence et pour les écoles d'ingénieur avec classe prépa intégrée)

Niveau d'études : FT : 1^{er} cycle (L) SD : 2^{ème} cycle (M) TD : 3^{ème} Cycle (D)

• **Etablissement d'accueil**

L'étudiant signataire effectue sa mobilité dans **l'établissement d'accueil** suivant :

NOM de l'établissement :

Code Erasmus de l'établissement : (exemple : E MADRID18) **Pays :**

Code du domaine d'études :

Durée de la période d'études : mois soit du ____/____/200__ au ____/____/200__

Durée de la période de stage : mois soit du ____/____/200__ au ____/____/200__

Partie à compléter en cas de mobilités successives dans des établissements d'enseignement supérieur différents

NOM de l'établissement :

Code Erasmus de l'établissement : (exemple : E MADRID18) **Pays** :

Code de domaine d'études :

Durée de la période d'études : mois soit du ____/____/200__ au ____/____/200__

Durée de la période de stage : mois soit du ____/____/200__ au ____/____/200__

Soit une durée totale de : mois

• **FINANCEMENT**

- L'étudiant signataire recevra une allocation de mobilité Erasmus financée par la Commission européenne, dont le montant est déterminé par l'établissement d'envoi, en fonction des règles fixées par la Commission et l'Agence nationale. européenne, mais sera considéré à tous autres égards comme participant à l'action Erasmus.

L'étudiant signataire s'engage à rembourser totalement ou partiellement l'allocation perçue :

- s'il renonce à son séjour ou l'interrompt sauf en cas de force majeure,
- s'il ne satisfait pas aux exigences de son programme d'études à l'étranger.

L'étudiant déclare ne bénéficier, pour la même période, d'aucune autre allocation versée par la Commission européenne.

- L'étudiant signataire ne recevra pas d'allocation de mobilité Erasmus financée par la Commission

• **IMPORTANT**

Documents requis pour toute mobilité :

L'établissement d'envoi s'engage à remettre à l'étudiant avant son départ en mobilité :

- une **charte des étudiants Erasmus**
- un **contrat d'études** dûment rempli
- le présent **contrat étudiant Erasmus**

L'étudiant fera obligatoirement parvenir à son établissement d'envoi :

- une **attestation de l'établissement d'accueil** confirmant l'exécution du programme d'études pour la période de mobilité et mentionnant les dates de début et de fin de son séjour,
- le **relevé de notes** établi par l'établissement d'accueil,
- un **rapport destiné à relater son expérience Erasmus** (formulaire fourni par l'établissement français).

ü Aucun étudiant ne sera autorisé à participer à une seconde période de mobilité d'études Erasmus sauf dans le cadre d'un master Erasmus Mundus. Cette interdiction vaut également lorsque la durée totale des deux périodes à l'étranger est de moins d'un an et même si l'une des deux périodes se fait sans bourse.

- L'établissement d'origine dans lequel l'étudiant est inscrit, décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie, de blessure, de perte ou de dommages causés à des personnes ou à des biens, découlant de quelque façon que ce soit, des activités concernées par la matière du présent contrat. L'étudiant est tenu de s'assurer, si nécessaire, pour les activités concernées par sa mobilité Erasmus.

• **L'ETABLISSEMENT D'ENVOI**

Le Chef d'établissement ou son représentant légal

NOM : Georges FAURE

Fonction : Président de l'UPJV

Date :

*Signature ORIGINALE et Cachet de
l'établissement*

• **L'ETUDIANT**

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

.....

Date :

Signature ORIGINALE :

Fait en 2 exemplaires :

- **1 original à conserver par l'établissement pendant 5 ans et à produire en cas de contrôle**
- **1 original à conserver par l'étudiant**